

Conseil du commerce des services  
Session extraordinaire

Original: anglais

**COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES DÉLÉGATIONS DE  
LA SUISSE ET DU TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE  
TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU**

Accès aux marchés dans le secteur des services – contribution aux objectifs  
du Programme de Doha pour le développement

La communication ci-après, adressée par les délégations de la Suisse et du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu et datée du 14 avril 2011, est distribuée aux membres de la Session extraordinaire du Conseil du commerce des services.

1. Nous croyons fermement qu'il est dans l'intérêt de chaque Membre de participer aux négociations sur l'accès aux marchés dans le secteur des services, à la fois pour obtenir un résultat positif concernant les services eux-mêmes et pour soutenir la réalisation des objectifs de plus vaste portée du PDD.
2. Afin que ce but soit atteint, nous:
  - a) réaffirmons notre attachement aux objectifs et approches énoncés à l'Annexe C de la Déclaration ministérielle de Hong Kong, qui doivent être mis en œuvre intégralement, une flexibilité appropriée étant ménagée aux différents Membres en développement;
  - b) exhortons les Membres qui ont participé à la conférence d'annonce d'intentions de 2008 et les autres Membres intéressés à mener des négociations ciblées et intensives en vue d'obtenir des listes d'engagements satisfaisantes et de grande qualité qui amélioreront notablement la qualité des offres déjà présentées;
  - c) réitérons l'importance des lignes directrices et procédures de 2001 pour les négociations sur le commerce des services, y compris le fait qu'aucun secteur de service ni mode de fourniture ne sera exclu *a priori*;
  - d) reconnaissons qu'une attention spéciale devra être accordée aux secteurs et aux modes de fourniture qui intéressent les pays en développement du point de vue des exportations.
3. Pour permettre aux Membres d'évaluer les progrès accomplis dans les négociations, y compris d'identifier les questions qui doivent être résolues à un niveau élevé et politique, les Membres sont encouragés:
  - a) à accroître la transparence en ce qui concerne les résultats des travaux obtenus jusque-là en échangeant des propositions de libellé à inclure dans les projets de liste, de manière informelle, au niveau bilatéral ou plurilatéral, selon ce qui leur paraîtra le plus propice à des progrès;

- b) à faire rapport à la Session extraordinaire du CCS, qui communiquera aux Membres des résumés des discussions et fournira aux négociateurs de haut niveau les rapports factuels nécessaires.
-